

Syndicat Cgt-Ford
Jeudi 15 janvier 2015

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines

L'entreprise a procédé cette semaine à une réorganisation du travail dans le secteur du Double Embrayage d'une manière considérable concernant les jours travaillés, la durée du travail avec des heures et des jours supplémentaires imposés. Une réorganisation qui concerne un nombre important de salariés et pas seulement du secteur Double Embrayage.

Nous constatons que vous n'avez pas consulté le Comité d'Entreprise avant cette réorganisation, même si elle est soi-disant temporaire.

Il s'agit d'un délit d'entrave au fonctionnement du Comité d'Entreprise.

Nous vous demandons de cesser cette réorganisation dès lundi et nous souhaitons que vous organisiez rapidement une réunion extraordinaire du Comité d'Entreprise avec ordre du jour : consultation et avis.

Cordialement.

Philippe Poutou

Gilles Lambersend

Jérôme Coutelle